

Présentation sur l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention

Dans le cadre de l'établissement de rapport de 3^{ème} cycle sur l'indicateur 6.5.2 des ODD relatif à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, le Togo a pris part aux webinaires mondiaux en avril 2023, organisés conjointement par l'UNESCO et la CEE-ONU. Il a ainsi tiré profit des avantages de ces webinaires dans le cadre des préparatifs et a compris la nécessité de réaliser des progrès en termes de coopération et d'amélioration de la qualité des rapports.

La coordination nationale de l'établissement des rapports est assurée par le ministère en charge de l'eau, à travers la direction des ressources en eau qui joue le rôle de point focal pour la mise en œuvre des activités dans les deux bassins partagés dont le Togo est Partie aux conventions, à savoir l'ABVet de l'ABM.

Le rapport établi par la DRE est partagé aux ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, de la pêche, des collectivités locales et des affaires étrangères pour leurs contributions. Ensuite, le rapport amélioré est envoyé aux directions exécutives de l'ABV et de l'ABM ainsi qu'aux autres points focaux de l'ABV et l'ABM dans les pays riverains. Après cette étape, le rapport est finalisé et soumis.

Le 3^{ème} rapport pour le Togo est actuellement en cours de finalisation avec les contributions et commentaires de l'ABV et de l'ABM et sera soumis avant le 30 juin 2023. Le processus d'élaboration n'a pas connu de difficultés majeures étant donné que la méthode n'a pas changé et que le Togo avait produit les rapports des exercices précédents. Les progrès enregistrés sont l'adhésion du Togo à la convention et le développement d'un plan d'actions dont la mise en œuvre aura certainement une incidence positive sur les prochains rapports de l'ODD 6.5.2.